



Initiation à la philatélie

André Dufresne (AQEP) ; dufresne@generation.net



La paraphilatélie

Lorsque Claude Bélanger, le rédacteur en chef de *Philabec*, m'a demandé d'écrire une quinzaine de pages sur la paraphilatélie, je me suis dit "rien de plus facile, c'est mon domaine de prédilection en philatélie". Puis j'ai lu attentivement son texte sur la paraphilatélie aux pages 75 à 80 du numéro de *Philabec* d'avril 2023 et je me suis alors demandé ce que je pourrais ajouter à ce qu'il avait si bien écrit. Plus j'apprends à le connaître à travers ses articles, plus je me rends compte de l'étendue de ses connaissances philatéliques et de nos intérêts communs. Aussi c'est avec beaucoup de modestie que j'écris ces quelques lignes.

Au Québec, l'expression "paraphilatélie" est utilisée pour décrire, en gros, tout ce qui ressemble à un timbre-poste sans en être un. Voilà une définition très large. La première fois que j'ai entendu le mot paraphilatélie, c'était vers 1984 lorsqu'un jeune collaborateur de la revue *La Philatélie au Québec* nommé Richard Gratton l'utilisa devant moi.

J'ignore si Richard a créé le mot ou s'il l'avait entendu ailleurs, mais je n'en ai pas trouvé de trace antérieure à 1977. Je me rappelle très bien que dans les années 1970 et au début des années 1980, à l'*Union philatélique de Montréal* (comme elle s'appelait alors), on utilisait l'expression peu élégante de "timbres pas timbres". En Europe (sauf au Royaume-Uni) on parle plutôt d'érinnophilie. Au Royaume-Uni et dans les autres pays anglophones, on la nomme "*Cinderella philately*", pour les raisons déjà exposées par Claude Bélanger dans son article du mois d'avril.

Le préfixe "para" vient du grec et il signifie "à côté de", "pas tout à fait", il indique une notion de sens proche, mais à côté de la norme. Cela me semble parfaitement approprié pour décrire le fait de collectionner et étudier ce qui ressemble à des timbres-poste sans en être vraiment. Un de mes amis suédois met la dernière main à un livre racontant l'histoire de la paraphilatélie en Suède et nous avons longuement échangé depuis plusieurs mois sur la définition de paraphilatélie ou de Cinderella philately, "*Bältespänarna*" en suédois. Malgré notre profonde amitié et nos intérêts communs, nous ne sommes pas arrivés à un accord sur une définition commune !

Longtemps méprisée par les puristes de la philatélie, la paraphilatélie a peu à peu gagné ses lettres de noblesse. Ce sont d'abord les timbres fiscaux qui ont été admis dans les expositions internationales. À certaines conditions la paraphilatélie est maintenant admise en appui à une collection traditionnelle. Voyons ensemble différents champs couverts par la paraphilatélie.

Timbres fiscaux

À tout seigneur tout honneur, ce sont d'abord les timbres fiscaux dont nous allons parler. Ils sont généralement émis par ou pour des gouvernements supranationaux (le Benelux par exemple, ill. 1), nationaux (ill. 2), provinciaux (ill. 3), d'États et de départements (ill. 4), municipaux (ill. 5) et autres.



ill. 1 Benelux.



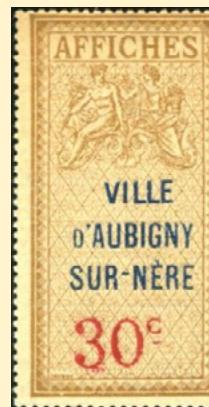
ill. 2 Rhodésie du Sud.



ill. 3 Nouveau-Brunswick.



ill. 4 Californie.



ill. 5 Aubigny-sur-Nère, France.

Pour la grande majorité d'entre eux, ils n'ont pas été émis en vue d'être vendus à des collectionneurs. Pour des raisons de sécurité, ils sont souvent gravés en taille-douce. Certains d'entre eux sont particulièrement réussis d'un point de vue esthétique. Les timbres fiscaux se divisent eux-mêmes en trois catégories principales : les timbres qui acquittent une taxe ou un impôt (ill. 6), les timbres qui représentent les honoraires pour un service gouvernemental (ill. 7) et ceux qui ne comportent pas de valeur faciale, mais qui acquittent une taxe sur un certain poids ou sur une certaine quantité de marchandises (en anglais : *tax paid stamps*, ill. 8).



ill. 6 Fiscal.



ill. 7 Honoraires.



ill. 8. Taxe au poids ou en quantité.

Au Canada, il existe des timbres fiscaux émis par le gouvernement fédéral (ill. 9), d'autres ont été émis par les provinces (ill. 10) et d'autres encore par le territoire du Yukon (ill. 11). Ces derniers sont très recherchés en raison de leur beauté et de la faible population du Yukon, ce qui en fait des timbres peu communs. Enfin, il existe des timbres fiscaux émis par les municipalités (ill. 12).



ill. 9 Fédéral.



ill. 10 Provincial.



ill. 11 Territoire.



ill. 12 : Municipalité.

Les timbres fiscaux émis au Canada sont répertoriés notamment dans le catalogue Van Dam, "The Canadian Revenue Stamp Catalogue" (ill. 13). Il ne s'agit pas d'un catalogue spécialisé, mais plutôt d'un catalogue général. Pour un catalogue spécialisé, il faut se référer à la onzième et dernière édition du catalogue Holmes de 1968 (ill. 14), ou encore au catalogue Zaluski en 9 volumes (ill. 15).



ill. 13 : Catalogue Van Dam.

*Holmes' Specialized
PHILATELIC CATALOGUE
of CANADA and
BRITISH NORTH AMERICA*

*With Price Revision by
British North America
Philatelic Society Committee*

ELEVENTH EDITION REVISED, 1968

THE RYERSON PRESS TORONTO

CANADIAN REVENUES, VOLUME SIX



ONTARIO AND QUEBEC



By: Edward Zaluski

ill. 14 Catalogue Holmes.

ill. 15 Catalogue Zaluski.

Faute de pouvoir les répertorier avec les timbres-poste, on inclut souvent parmi les timbres fiscaux les timbres de télégraphe ou de téléphone (ill. 16) et ceux qui servaient de complément ou d'appoint à l'achat de mandats postaux. Les mandats étaient émis uniquement en dollars et le complément en cents était acquitté au moyen de ces timbres (ill. 17).

Les timbres fiscaux émis dans les divers pays du monde ont tout taxé : fruits, légumes, contrats, marchandises, salaires, santé, produits pharmaceutiques, vols aériens, immatriculation des véhicules, amendes, même la prostitution a été taxée au moyen de timbres fiscaux ! Certains timbres fiscaux ont été émis par des entreprises privées avec l'accord de l'État, comme ceux émis par la Compagnie universelle du Canal interocéanique de Panama (ill. 18) ou par la Société des Wagons-lits (ill. 19).



ill. 16 Télégraphe et téléphone.



ill. 17 Mandats.



ill. 18 Canal de Panama (France).



ill. 19 Compagnie des wagons-lits.

Au Québec la majorité des timbres fiscaux sont en fait des timbres d'honoraires ("fee stamps"). Ils acquittaient le coût pour certains services comme le dépôt au tribunal de procédures judiciaires (timbre de loi, ill. 20), la publication de contrats au registre foncier (timbre d'enregistrement, ill. 21), ou encore le transfert de valeurs mobilières (ill. 22). D'autres cependant représentaient le montant d'une taxe et parmi ceux-ci les plus impressionnantes sont les timbres de prohibition en raison de leur grand format et du fait qu'ils sont imprimés en taille-douce, ce qui les rend très beaux (ill. 23).



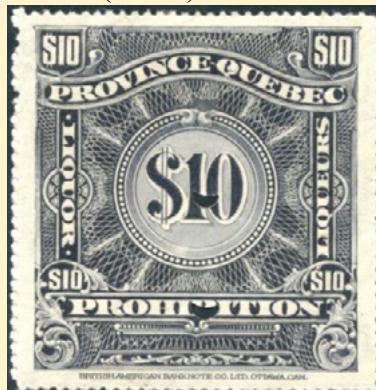
ill. 20 Timbre de loi.



ill. 21 Enregistrement.



ill. 22 Transferts.



ill. 23 : Prohibition.

Enfin dans certains pays, on a émis des timbres de contreseing, c'est-à-dire des timbres qui devaient obligatoirement être apposés à côté d'un timbre fiscal pour garantir la régularité du paiement de la taxe ou encore qui servaient à valider une valeur fiduciaire comme un billet de loterie nationale (ill. 24). On parle alors de timbres para-fiscaux.



ill. 24 Timbres de contreseing d'Espagne et de France.

Curieusement, les Allemands considèrent que les timbres fiscaux ne font plus partie de la paraphilatélie, mais qu'ils font maintenant partie de la philatélie traditionnelle.

Timbres para-fiscaux

En marge des timbres décrits ci-dessus il en existe d'autres qui ne sont pas émis par une autorité gouvernementale, mais dont l'usage est obligatoire par certaines personnes. Ainsi les timbres d'épargne Desjardins (ill. 25) qui devaient être utilisés par les écoliers, les timbres de cotisation syndicale (ill. 26) ou de fabrication syndicale (ill. 27), les timbres de droits d'auteurs (ill. 28) et de marques de commerce (ill. 29), dont l'usage était obligatoire afin de contrôler le paiement des redevances à l'auteur de l'œuvre ou au détenteur de la marque de commerce. Certains incluent dans cette catégorie les timbres-primes, ces timbres qui étaient émis par des chaînes de magasins en retour d'un achat et qui, accumulés dans un livret, permettaient aux consommateurs de se procurer certains articles ménagers sans avoir à débourser (ill. 30). Les plus anciens parmi nous se rappelleront de *Distribution aux Consommateurs*, ce commerce où l'on échangeait les timbres-primes contre des articles ménagers. Pour les timbres-primes, il existe un catalogue mondial de plus de 1 000 pages par Arthur J. Mongan dont la dernière mise à jour date de 1999. Il s'intitule *Deposit, Rebate, Savings & Trading Stamps*. Monsieur Mongan est décédé récemment alors qu'il espérait publier une nouvelle mise à jour en couleurs. Une partie de sa collection a été rachetée par Ron Lafrenière, l'auteur du *Field Guide to the Cinderella Stamps of Canada*, lui-même décédé il y a un peu plus d'un an alors qu'il mettait la dernière main à la troisième et dernière édition de son catalogue.



ill. 25.



ill. 26.



ill. 27.



ill. 28.



ill. 29.



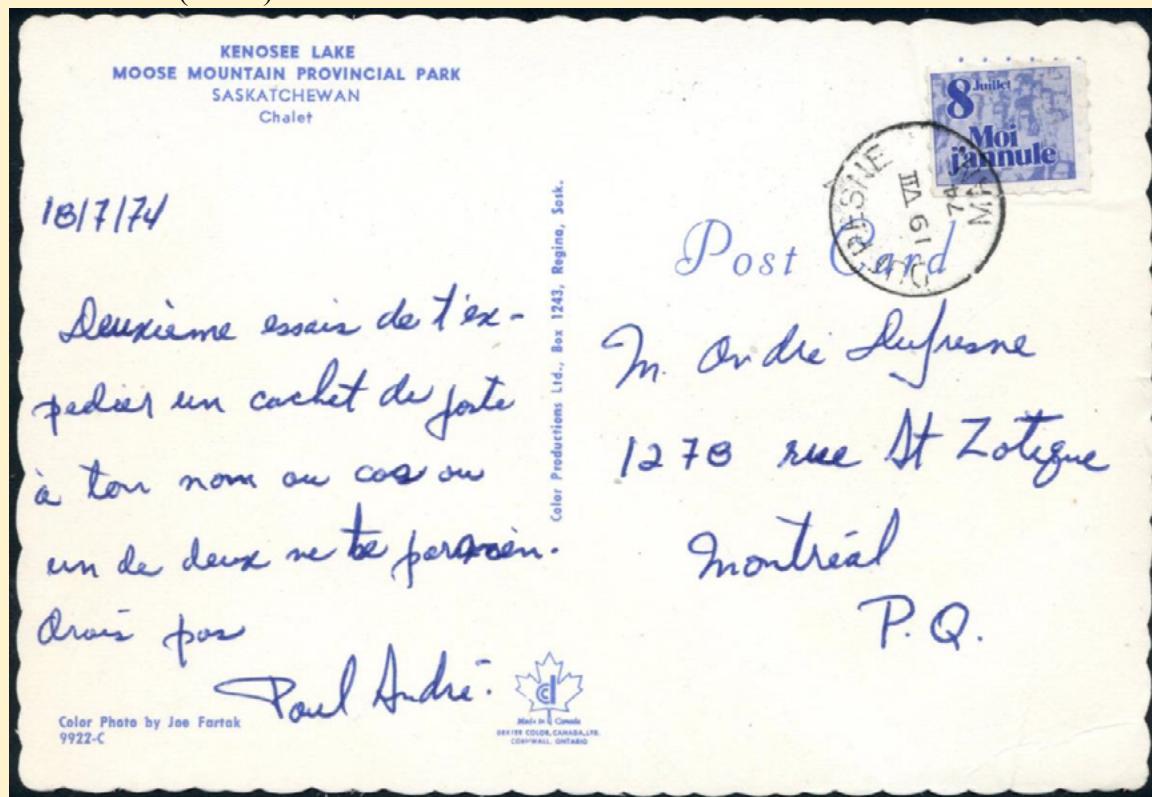
ill. 30.

Les plus anciens se souviendront aussi des timbres "Tintin" et des timbres "Spirou" qu'on pouvait obtenir dans ces magazines ainsi qu'à l'achat de certains produits, pour ensuite les échanger contre des cadeaux-maison.

Vignettes

Les vignettes sont, de loin, la catégorie la plus vaste en paraphilatélie. Il n'est pas exagéré de dire qu'il en existe des millions de variétés différentes. Les vignettes allemandes du début du 20^e siècle sont très recherchées en raison de leur beauté. Le défunt Charles Kiddle en a répertorié une vaste quantité dans son catalogue en près de 50 volumes en couleurs et grand format, "World Poster Stamps". Un philatéliste russe, A. Nedayvodin a compilé un catalogue des vignettes russes dont le titre est "*Les timbres non-postaux de Russie*" et dont le premier tome comporte à lui seul 12 volumes !

Les vignettes peuvent se classer en différentes catégories. D'abord les **vignettes de propagande** (ill. 31), qui portent un message politique. Mon récent article dans *Philabec* sur les vignettes de propagande de Palestine (mars 2023) en est un bon exemple. Un autre exemple : en 1974 des élections fédérales devaient avoir lieu au Canada et le Parti québécois incita la population à annuler son vote. Le parti fit émettre à cette occasion une vignette en bleu au format des timbres-poste canadiens d'usage courant dont le texte se lit "8 juillet moi j'annule". Or le tarif postal à l'époque était de 8¢, il était donc facile de confondre cette vignette avec un timbre-poste. Grâce à l'aide d'un ami qui voyageait alors au Manitoba, j'ai pu obtenir cette carte postale mise à la poste et oblitrée à Dufresne, Man. (!) le 19 juillet 1974 et qui m'a été dûment livrée par la poste canadienne ! (ill. 32).

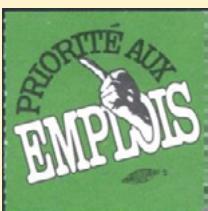


ill. 32 Carte postale affranchie de la vignette "8 juillet moi j'annule" postée à Dufresne, Manitoba.

Revendications syndicales (ill. 33), politiques (ill. 34) ou religieuses (ill. 35), les vignettes sont porteuses d'un grand nombre de messages qui restent les témoins de leur époque et des événements qui ont mené à leur émission. Les vignettes patriotiques émises par la Société Saint-Jean-Baptiste en sont l'exemple par excellence comme cet exemplaire oblitéré à La Patrie ! (ill. 36). Toutes ces vignettes sont des marqueurs et des témoins de l'histoire.



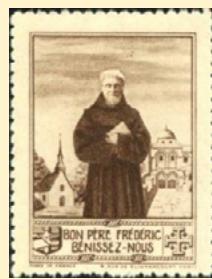
ill. 31.



ill. 33.



ill. 34.



ill. 35.



ill. 36.

On trouve ensuite les **vignettes publicitaires**. Elles peuvent faire la publicité d'un pays ou d'une région (vignettes la belle France, ill. 37), d'une entreprise privée (Canadien Pacifique, ill. 38), d'une cause sociale (vignettes québécoises de la faune, ill. 39), d'un événement (EXUP XV, ill. 40) ou même d'un service gouvernemental (Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, Gouvernement du Québec, ill. 41).



ill. 37.



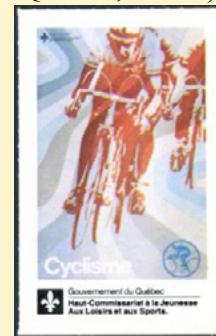
ill. 38.



ill. 39.



ill. 40.



ill. 41.

Enfin les vignettes de charité, dont les plus connues sont les timbres de Noël (ill. 42), répertoriées au catalogue spécialisé du Canada Unitrade, et les vignettes de Pâques que l'on retrouve au catalogue Green (ill. 43). Le premier timbre de Noël a été émis en 1904 au Danemark (ill. 44) pour recueillir des fonds en vue de lutter contre la tuberculose et on trouve de tels timbres dans presque tous les pays du monde.



ill. 42 Timbre de Noël.



ill. 43 Timbre de Pâques.



ill. 44 Premier timbre de Noël, Danemark.

Poste locale et poste privée

La prochaine catégorie de paraphilatélie comporte les timbres de **poste locale** et de **poste privée**. Comme leur nom l'indique, les timbres de poste locale ne sont valables que localement, soit pour assurer la livraison postale à l'intérieur d'une ville ou d'un territoire restreint (ill. 45), en concurrence ou non avec la poste officielle, soit pour assurer la livraison du courrier entre un endroit dépourvu de service postal gouvernemental et le bureau de poste le plus près (Lundy, ill. 46). Parmi les postes locales dites "classiques", rappelons notamment celles de la Scandinavie (ill. 47), de l'Allemagne (ill. 48), de la Chine (ill. 49) ou des États-Unis (ill. 50), sans parler du Maroc, de la Russie et de tant d'autres. Certains timbres de poste locale ont même été émis par des États et par certains pays. Ainsi cette série de timbres de Bahreïn émise entre 1953 et 1957 n'avait cours que localement et elle n'est pas répertoriée dans le catalogue Scott, alors qu'elle devrait l'être avec le préfixe "L" (ill. 51), tout comme une série similaire émise en 1961. Tous les philatélistes connaissent aussi les timbres émis par les différents États indiens, qui sont bel et bien répertoriés dans le catalogue Scott malgré leur statut de timbres de poste locale (ill. 52). La logique et la constance ne règnent pas chez les éditeurs du catalogue Scott qui n'en sont pas à une contradiction près.



ill. 45 Poste locale
Hôtel
Maderanerthal.



ill. 46 Poste locale île de
Lundy.



ill. 47 Poste locale
Aalesund,
Norvège.



ill. 48 Poste locale
Bergedorf, Allemagne.



ill. 49 Poste locale
Amoy, Chine.



ill. 50 Poste privée
Wells, Fargo & Co.
U.S.A.



ill. 52 Poste locale
Nowanuggur, Inde.



ill. 51 À gauche : Timbres de poste locale de
Bahreïn émis entre 1953 et 1957, qui
n'avaient cours que pour la poste intérieure à
Bahreïn.

Si le phénomène des postes locales et privées s'est peu à peu résorbé au 20^e siècle, il a de nouveau explosé autour de l'an 2000 lorsque différents pays ont renoncé au monopole de

la poste. Ainsi on trouve aux Pays-Bas (ill. 53), en Nouvelle-Zélande (ill. 54), en Allemagne (ill. 55), en Suède (ill. 56) ou au Royaume-Uni (ill. 57) des timbres d'entreprises privées qui travaillent en concurrence directe avec la poste d'État. On parlera alors de **poste privée** plutôt que de poste locale puisque certains de ces timbres sont valables dans tout le pays et certains sont aussi valides pour le courrier international. J'ai moi-même posté en Argentine, en Angleterre et en République dominicaine des cartes postales affranchies de timbres émis par des sociétés privées, qui se sont bien rendues à destination en Europe et en Amérique du Nord. Déjà des catalogues ont été publiés pour répertorier ces timbres de poste privée.



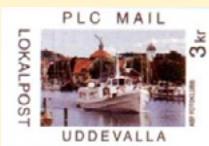
ill. 53 Pays-Bas.



ill. 54 Nouvelle-Zélande.



ill. 55 Allemagne.



ill. 56 Suède.



ill. 57 Royaume-Uni.

Un cas intéressant est celui des timbres-réponse imprimés d'abord pour la société Reader's Digest ("*Det Basta*") en Suède, puis pour d'autres sociétés comme Lundquist, transmis gratuitement aux abonnés afin qu'ils les utilisent pour retourner par la poste le paiement de leur abonnement (ill. 58). Ces timbres-réponse privés ont été émis avec l'accord du gouvernement suédois et on les appelle *svarslösen* en suédois. Il en existe une grande variété.



ill. 58 Svarslösen suédois.

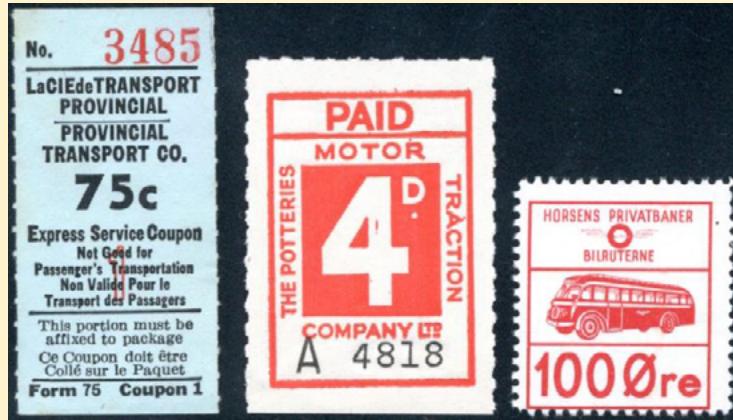
De nombreux pays ont aussi vu des **chemins de fer** acheminer colis et lettres moyennant l'usage de timbres privés (Pays de Galles, France, Allemagne, Congo belge, Danemark, ill. 59). Ainsi un usager pouvait remettre une lettre, un colis, un paquet de journaux ou des marchandises à un dépôt prédéterminé ou directement à la gare afin que l'objet soit acheminé par train jusqu'à la gare de destination, où le destinataire devait en prendre possession ou encore, où il devait être confié à la poste pour l'étape finale de la livraison.



ill. 59 Timbres émis par diverses sociétés de chemins de fer : Pays de Galles, France, Allemagne, Congo belge et Danemark.

Les sociétés de **transport par autocar et par bus** ont aussi offert ce même service et je me souviens être allé, à la fin des années 1960, porter une lettre urgente au "terminus

"Voyageur" au Palais du Commerce à Montréal où, moyennant paiement de frais modiques, ma lettre allait être acheminée à destination le même jour (Canada, Royaume-Uni, Danemark, ill. 60).



ill. 60 : Timbres de transport de lettres et colis par autocar et bus : Québec, Royaume-Uni et Danemark.

Ce qui vaut pour les sociétés de transport terrestre vaut aussi pour les **sociétés maritimes** et dans plusieurs pays, celles-ci ont acheminé le courrier, en particulier des colis sur les lacs, sur les rivières et sur la mer contre paiement de frais de service attesté par un timbre privé (ill. 61). Il ne faut pas oublier non plus les postes maritimes pionnières dont j'ai illustré certains timbres dans un article précédent (ill. 62).



ill. 61 Poste maritime, Åland.



ill. 62 Postes maritimes classiques. La Guaira (Venezuela), Trinité, Hamburg American Packet Co., Central American Steamship Co., Cie Franco-Américaine Gauthier Frères & cie, Royal Mail Steam Packet Co., St. Lucia Steam Conveyance, Cayes Service (Belize).

L'évolution des moyens de transport mena tout naturellement les **sociétés aériennes** à offrir le transport privé du courrier afin d'en accélérer la livraison et le paiement en a évidemment été acquitté par des timbres (Canada, Royaume-Uni, États-Unis, ill. 63). Cette liste ne serait pas complète si on passait sous silence les diverses tentatives pour livrer le **courrier par fusée** (en anglais "rocket mail"), très utile dans des endroits autrement inaccessibles, comme les montagnes de l'Himalaya (Sikkim), ou simplement à titre expérimental (Pays-Bas) (ill. 64). Il en existe quelques catalogues mondiaux.



ill. 63 Poste aérienne privée : Canada, Royaume-Uni et États-Unis.

ill. 64 : Poste par fusée : Sikkim et Pays-Bas.

Nous ne devons pas oublier, parmi les timbres de postes privées, ceux émis privément par divers entrepreneurs pour attester la **franchise postale des militaires**. Rappelons ceux émis aux États-Unis (ill. 65), à l'enclave espagnole de Melilla au Maroc (ill. 66) ou même ceux émis par la poste suédoise, qui ne sont pas répertoriés dans les grands catalogues mondiaux. Ces timbres de franchise militaire suédois étaient imprimés sur le rabat d'un entier postal. Le destinataire n'avait qu'à détacher le timbre (gratuit) du rabat pour ensuite l'utiliser afin de poster une lettre en franchise postale (ill. 67). Des timbres de franchise ont aussi été émis pour des bibliothèques, pour la Croix-Rouge, pour des partis politiques et pour diverses bonnes œuvres.



ill. 65 États-Unis.



ill. 66 Maroc.



ill. 67 Suède.

Parallèlement à ce monde postal privé, il existe une confrérie mondiale de **radio-amateurs** dont un des objectifs est de capter le signal radio des endroits les plus éloignés et les plus insolites. Afin de prouver que le signal radio a été capté, ils utilisent des cartes QSL qu'ils peuvent expédier via un réseau parallèle à la poste, le Bureau central QSL, ces cartes étant affranchies au moyen d'un timbre QSL (ill. 68).



ill. 68 : Timbres QSL pour le courrier des sans-filistes.

Plus près de nous dans le temps, de nombreux timbres ont été émis par l'entreprise privée à l'occasion de diverses grèves des postes. On parle alors de **timbres de grève**. On en trouve au Canada (ill. 69), en France (ill. 70), au Royaume-Uni (ill. 71) et ailleurs dans le monde. Puisque la poste n'assure plus la livraison du courrier en temps de grève, l'entreprise privée peut y pourvoir sans entrer en concurrence avec le monopole d'État.



ill. 69 Canada, poste de grève.



ill. 70 France, poste de grève.



ill. 71 Royaume-Uni, poste de grève.



ill. 72: Fausse poste locale de l'île de Clipperton.



ill. 73 : Fausse poste locale de l'île Christmas (océan Pacifique).

Parfois la ligne est ténue entre un timbre de poste privée et un timbre émis pour un service inexistant, mais qu'on a utilisé sur le courrier afin de le légitimer. Je pense ici par exemple aux timbres émis au nom de l'île de Clipperton (ill. 72), (voir mon article dans *Philabec* de mai-juin 2021) ou de l'île Christmas dans l'Océan Pacifique (ill. 73), à ne pas confondre avec l'île Christmas dans l'océan Indien qui émet d'authentiques timbres-poste. D'autres cas suspects existent.

États non reconnus et micronations

La catégorie suivante en paraphilatélie est celle des **États non reconnus**. Ceux-ci sont souvent des États sécessionnistes qui, profitant de l'appui politique d'une grande puissance, ont proclamé leur indépendance non reconnue par la communauté internationale. Ces États existent réellement, ils ont un territoire, une population, un gouvernement, des lois, une structure étatique et un système postal. Parmi les cas les plus récents, on trouve bien sûr la république de Donetsk (ill. 74) et la république de Luhansk (ill. 75) au Donbas, dans l'est de l'Ukraine, dont une partie seulement est sous le contrôle des autorités sécessionnistes. Elles jouissent toutes deux du support de la Russie, tout comme la république de Transnistrie (ill. 76), la république d'Abkhazie (ill. 77) et la république d'Ossétie du Sud (ill. 78). Mais il y en a eu bien d'autres : pensons au Biafra, au Katanga ou au Sud-Kasaï (ill. 79), à la république des Moluques du Sud (ill. 80), au Nagorno-Karabakh (aussi appelé Artsakh) (ill. 81), à la république fédérative turque de Chypre du Nord (ill. 82). En vertu de la convention postale universelle, il n'est pas important que ces États ne soient pas reconnus, leur population a droit à un service postal et le courrier affranchi de leurs timbres est généralement transmis par l'intermédiaire d'un pays ami.



ill. 74 Donetsk.



ill. 75 Luhansk.

ill. 76
Transnistrie.

ill. 77 Abkhazie.

ill. 78 Ossétie
du Sud.

ill. 79 Biafra, Katanga, Sud-Kasai.

ill. 80 Molu-
ques du sud.ill. 81 Nagorno-
Karabakh.ill. 82 Chypre
du nord.

Parmi les États non reconnus, il ne faut pas oublier les **micronations**. Celles-ci se caractérisent par leur très petit territoire, par leur faible population, parfois une seule famille, par le fait qu'elles ne sont reconnues par aucun pays, mais qu'elles se comportent comme un vrai pays. Une constitution, un territoire, une monnaie, un service postal, des passeports, des plaques d'immatriculation, tout y est. Certaines micronations sont mortes après quelques années (par exemple l'État de Rainbow Creek (ill. 83) ou la province de Bumbunga (ill. 84). D'autres ont survécu longtemps avant de crouler sous les procédures judiciaires d'un pays hôte comme la principauté de Hutt River, qui vécut du 21 avril 1970 au 31 janvier 2020 (ill. 85). Certaines continuent d'exister comme la principauté de Seborga que j'ai eu le plaisir de visiter en 2015 (ill. 86) et la république d'Užupis à Vilnius que j'ai visitée en 2016 (ill. 87).

ill. 83 État de
Rainbow Creek.ill. 84 Province de
Bumbunga.

ill. 85 Principauté de Hutt River.

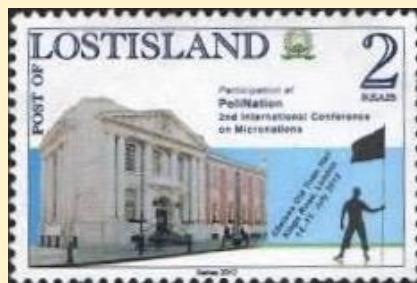


ill. 86 Principauté de Seborga.



ill. 87 République d'Užupis.

D'autres micronations ne sont que virtuelles et bien qu'elles comptent quelques milliers de citoyens répartis sur la planète et qu'elles émettent des passeports et des timbres-poste, elles n'ont qu'une existence virtuelle (ill. 88). Certaines enfin sont le résultat d'une branche de l'art visuel qu'on appelle *MailArt* ou *Artistamps*. De nombreux artistes produisent des timbres "pour faire joli" sur le courrier, ils composent souvent des enveloppes très colorées et inventent un pays fictif. Certains de ces artistes sont reconnus mondialement comme Anna Banana ou Dogfish (ill. 89).

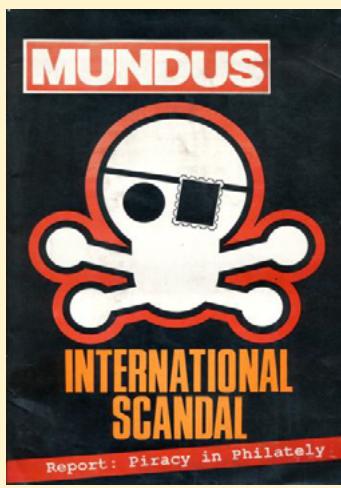


ill. 88 : Empire d'Atlantium, Territoire de Lostisland et Fédération des Micronations.



ill. 89 Artistamps de Dogfish (Tui Tui) et de William Rowe (Mominica).

Faux et falsifiés



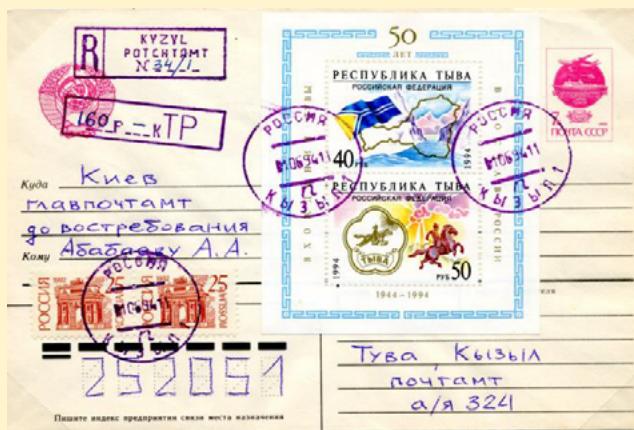
ill. 90 La revue Mundus.

La dernière catégorie en paraphilatélie se compose des **faux et falsifiés** ce qui inclut des timbres qui sont soit émis pour des pays inexistant ou encore qui sont émis sans autorisation pour des pays existants. C'est devenu une véritable plaie pour la philatélie et on appelle ces derniers en anglais "*illegals*", ou timbres illégaux. Déjà en 1991 un Uruguayan nommé Enrique Z. Dromlewicz avait publié une revue à leur sujet qui ne compta au final qu'un seul numéro. Son titre était *Mundus* et son sous-titre, "*International Scandal. Report : Piracy in Philately*", dans laquelle il dénonçait l'exploitation des philatélistes par quelques grandes agences et par des éditeurs de catalogues qu'il accusait de complicité (ill. 90).

Pour les faux et falsifiés, Richard Gratton, un expert mondial de cette spécialité, vous en parlera plus longuement dans un prochain article. Pour les illégaux, il y a d'abord ceux émis pour des pays qui n'existent pas : (Kamtchatka, ill. 91). Quelques milliers de variétés ont été émises après la dissolution de l'Union soviétique le 26 décembre 1991 et de nombreux entrepreneurs peu scrupuleux, notamment le notoire Clive Feigenbaum, ont émis des timbres illégaux pour de vrais pays et aussi des timbres portant les noms de différents territoires qui n'ont jamais quitté le giron de la Russie. Parmi ces territoires il y a le cas spécial de la république de Touva qui a légitimement commandé des timbres-poste en vue de son indépendance. Ceux émis entre le 1^{er} juillet 1994 et décembre 1996, soit au total 198 timbres (ill. 92), ont été imprimés avec l'autorisation du gouvernement de Touva et à sa demande mais la Russie s'est formellement objectée à leur utilisation. On en trouve néanmoins utilisés postalement mais il pourrait s'agir d'oblitérations de complaisance (ill. 93).



ill. 91 Timbres illégaux pour le Kamtchatka.



ill. 93 Bloc-feuillet de Touva utilisé postalement le 1^{er} juin 1994.

Malheureusement des centaines d'autres timbres ont aussi été imprimés sans droit au nom de Touva, ce qui a contribué à entacher la réputation ses timbres légitimes. Par ailleurs une inflation galopante en Russie a bientôt enlevé toute valeur aux millions de timbres libellés en kopecks, devenus inutilisables, mais dont il restait des stocks énormes. Des marchands les ont surchargés privément afin de leur donner l'allure de timbres émis localement (ill. 94). Il ne faudrait pas les confondre avec ceux qui ont légitimement été émis localement, par exemple en Ukraine (ill. 95). Au Canada, parmi les timbres illégaux, pensons au célèbre timbre de la république Canadienne (dit "de Riel"), dont l'étude magistrale de Charles Verge dans *Le Philatéliste canadien* a démontré qu'il s'agit de faux (ill. 96).



ill. 92 Timbre-poste émis par le gouvernement de Touva.



ill. 94 Surcharge illégale sur timbres soviétiques.



ill. 95 Timbres provisoires d'Ukraine.



ill. 96 Le faux "république canadienne".

Certains faussaires sévissent toujours et reproduisent des timbres de poste privée rares. Je pense par exemple à Scott Visnjic de Taïwan qui se spécialise dans les faux timbres classiques de poste locale (ill. 97) mais aussi à un groupe de faussaires qui a reproduit les timbres imprimés par Clive Feigenbaum alors que ce dernier détenait des contrats avec divers pays. Clive Feigenbaum avait alors produit d'importantes quantités de timbres avec des "erreurs" comme des centres inversés, à l'insu des pays concernés. Après son décès ces timbres-poste ont été reproduits par des faussaires au moyen de la photolithographie et on peut les distinguer des originaux en les examinant à la loupe, la qualité de leur impression étant déficiente. Le défunt Anders Backman (ill. 98) et John Lowe se sont spécialisés dans la dénonciation de ces faussaires.



ill. 97 Timbres falsifiés par Visnjic.



ill. 98 Contrefaits. Imitations illégales de timbres réels dénoncés par Anders Backman.

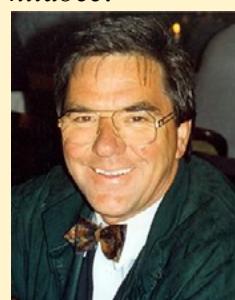
Backman publiait un bulletin intitulé "Fakes & Forgeries Revealed. Backman Reports", et John Lowe a créé à leur sujet un extraordinaire site internet : <https://golowesstamps.com>. Les faussaires sont allés jusqu'à soudoyer les éditeurs du réputé catalogue Michel pour produire en 2017 une fausse édition du catalogue Michel des Antilles (*Karibische Inseln, Michel Sonderedition*, ce qui signifie "édition spéciale") (ill. 99).



ill. 99 Faux catalogue Michel (à gauche) et catalogue authentique (à droite).

Dans cette "édition spéciale" plus vraie que nature, on ne trouve que les pays des Antilles pour lesquels le groupe de faussaires a imprimé des timbres contrefaits, auxquels le faux catalogue attribue des valeurs énormes pour ces faux bouts de papier sans valeur. On y trouve des cotes allant jusqu'à 200 et 300 euros pour ces faux. C'est la répétition, à 28 ans d'intervalle, du scandale du faux catalogue Minkus que j'ai raconté dans mon article sur les timbres de l'État Qu'aiti dans le numéro de janvier 2021 de *Philabec*.

Par ailleurs de grands faussaires ont sévi dans le passé et Richard Gratton vous parlera sûrement des frères Spiro, de Rainer Blüm, de Sigmund Friedl, d'Erasmo Oneglia, de Jean de Sperati, de Peter Winter (ill. 100) et de bien d'autres encore. Puisque nous sommes dans le domaine de la paraphilatélie, il est tout à fait légitime de s'intéresser à ces faux et à ces illégaux et de les collectionner, à la condition de ne pas payer des prix exorbitants comme ceux mentionnés dans cette malheureuse édition du catalogue Michel.



ill. 100 Peter Winter.

En guise de conclusion

Cet article n'est qu'un très bref survol de l'immense richesse de la paraphilatélie. Ainsi je n'ai pas abordé la possibilité de faire une collection thématique en paraphilatélie. Je n'ai pas discuté de la possibilité de collectionner les vignettes utilisées sur le courrier en lieu de timbres-poste. Je n'ai pas abordé les timbres des cours d'instruction, ni les fictifs, ni les timbres-tests que les imprimeurs créent pour tester leur produit final. Les timbres humoristiques et satiriques n'ont pas été décrits non plus. Il y aurait tant d'autres avenues à explorer ! En somme, pour qui désire sortir des grands catalogues mondiaux et des albums pré-imprimés, on trouve en paraphilatélie ce qu'il faut pour s'amuser longtemps. La possibilité de faire la découverte d'un timbre inconnu est bien réelle et les vignettes les plus rares se vendent une fraction minime des timbres-poste d'égale rareté. Pour qui s'intéresse à l'histoire, la paraphilatélie offre un énorme potentiel de découvertes et de nouvelles connaissances. Vous entrerez en contact et développerez des amitiés avec des philatélistes du monde entier qui partageront vos passions. Votre collection ne sera peut-être pas admissible dans les grandes expositions internationales, mais vous aurez eu un plaisir fou à la constituer. N'est-ce pas là l'essence même de la philatélie, s'instruire en s'amusant ?

